



**LIGUE REUNIONNAISE
DE MOTOCYCLISME**

**REGLEMENT 2025
MOTOCROSS**

AVENANT N°1

Président de la commission :
M. LASSAUX Olivier

**Il est procédé à la modification des articles
suivants :**

- 1) Chronométrage - page 3 ;
Suivi de course et résultats en directs :**

Le club organisateur doit mettre en œuvre le suivi des courses en Live. Pour cela, il doit prévoir la mise à disposition d'un téléphone portable (gsm) avec connections 4 ou 5G afin de partager la connections avec l'ordinateur de chronométrage (internet). Ce téléphone ne doit pas recevoir d'appel (coupure du live).

Un Tuto de mise en œuvre sera transmis aux clubs et aux chronométreurs avec les identifiants et le mot de passe.

Le club organisateur a l'obligation de procéder à l'accès au direct du suivi des courses.

Chaque classement d'arrivée des différentes catégories au fil de la journée doit être transmis au webmaster de la ligue via internet à l'adresse suivante : : webmaster@lrm.re

- 2) Planning horaire de la journée**

Une modification est apportée au planning horaire du déroulement de la journée.

La deuxième manche de la catégorie QUAD, se déroulera à la fin des deuxièmes manches, soit après la catégorie regroupant les MX3, les vétérans et les féminines.

La journée se terminera par la troisième manche des MX1.

Voir nouveau planning horaire.

